



## COMMISSION EUROPÉENNE

*Bruxelles, le 21.10.2022  
C(2022) 7636 final*

*Mesdames les Présidentes,*

*La Commission tient à remercier le Vlaams Parlement, en sa qualité de composante du système parlementaire national belge, comme indiqué dans la déclaration n° 51 annexée aux traités, pour son avis concernant les analyses, les statistiques et les recommandations par région dans le cadre du Semestre européen, ainsi que le Sénat pour sa transmission de l'avis.*

*La Commission tient à remercier le Vlaams Parlement pour son étroite association au processus du Semestre européen. La Commission estime que les échanges organisés entre le gouvernement flamand et le Vlaams Parlement sur le programme de réforme flamand, en tant qu'élément constitutif important du programme national de réforme de la Belgique, constituent une excellente pratique et témoignent de la force de l'association et de l'adhésion de la Flandre au Semestre européen.*

*Comme cela a été fait sur une base annuelle, les responsables du Semestre européen de la Commission restent pleinement disponibles pour participer aux auditions organisées par le Vlaams Parlement, pour présenter l'analyse et le recensement des défis figurant dans le rapport par pays, ainsi que les propositions de recommandations par pays formulées par la Commission. La Commission remercie le Vlaams Parlement pour ces possibilités de dialogue, qui permettent notamment d'échanger sur les défis propres à la Flandre.*

*Comme indiqué dans l'avis, les services de la Commission procèdent également très régulièrement à des échanges au niveau politique et administratif avec la Flandre dans le cadre du Semestre européen, ainsi que pour la mise en œuvre du plan pour la reprise et la résilience de la Belgique. La Commission souhaite saisir l'occasion pour souligner combien elle apprécie la disponibilité des autorités flamandes et la qualité des échanges entretenus avec elles. Ces échanges enrichissent notamment la compréhension par la Commission des défis propres à la région, ainsi que des politiques menées par la Flandre pour y faire face.*

*M<sup>me</sup> Stéphanie D'HOSE  
Présidente du Sénat  
Palais de la Nation  
Place de la Nation, 1  
1009 BRUXELLES*

*M<sup>me</sup> Liesbeth HOMANS  
Présidente du Vlaams Parlement  
1011 BRUXELLES*

*S'il est vrai que les recommandations par pays sont adressées aux États membres, la Commission continuera de veiller à ce que l'analyse sous-jacente et l'évaluation des progrès accomplis, le cas échéant, tiennent dûment compte des aspects régionaux et des initiatives de politique régionale. À cet égard, la Commission remercie le Vlaams Parlement pour son appréciation du fait que la Commission a utilisé la contribution de la Flandre pour enrichir l'analyse propre à la région dans le rapport par pays (voir par exemple l'annexe 15, qui présente des indicateurs socio-économiques et environnementaux clés au niveau régional). La Commission prend bonne note de l'invitation du Vlaams Parlement à poursuivre cet effort et examinera comment tirer le meilleur parti des analyses et des statistiques régionales dans les futurs rapports par pays, qui constituent la base des recommandations par pays.*

*La Commission espère que ces précisions répondront aux questions soulevées par le Vlaams Parlement et se réjouit par avance de la poursuite d'un dialogue politique étroit.*

*Veuillez agréer, Mesdames les Présidentes, l'expression de notre très haute considération.*

*Valdis Dombrovskis  
Vice-président exécutif*

*Maroš Šefčovič  
Vice-président*

**AMPLIATION CERTIFIÉE CONFORME**  
Pour la Secrétaire générale

**Martine DEPREZ**  
Directrice  
Prise de décision & Collégialité  
COMMISSION EUROPÉENNE